



REGLEMENT DE L'UTÔP 2025

1. Article 1 : Organisation

L'ASSOCIATION "UTÔP" (Ultra Trail des Ô Plateaux) est une Association sportive de Madagascar régie par la loi N° 97-014 du 08.08.97. Cette Association (également appelé UTÔP) organise DOUZE (12) courses différentes lors de cette 16^{ème} édition.

Toutes ces courses, détaillées dans l'article 2, ou dans des règlements distincts, se dérouleront du **9-10-11 mai 2025**.

2. Article 2 : Description des épreuves

Les épreuves décrites ci-après se déroulent soit en individuel, soit en duo. Elles se déroulent pour la plupart en une seule étape à allure libre dans un temps limité, sauf pour l'EAU VIVE MASTER CHALLENGE, qui se déroulera sur deux étapes, le vendredi 9 mai 2025 et le samedi 10 mai 2025. Compte tenu de la distance, certaines épreuves se déroulent de jour et de nuit.

Elles sont accessibles à toute personne, de toute nationalité, dont l'âge correspond à minima à la catégorie Junior (année de naissance entre 2006-2007). A noter l'exception pour le ORANGE T-Rail et le RADISSON BLU 6Trail (cf. article 4), ainsi que les petites courses ARBIOCHEM GROUP FUN RUN et le LFT ZAZA TRAIL.

A) CANAL+ ULTRA Trail est une course de montagne de 134 km, pour 5 670 mètres de dénivelé positif, dont la première partie est faite d'une boucle autour du Lac Mantasoa, avec un départ et une arrivée à l'Ermitage Mantasoa, et qui remonte ensuite sur le Lycée Français Ambatobe (LFT) à Antananarivo. Cette randonnée ou course de montagne est réservée aux personnes de 18 ans minimum, entraînées et en bonne condition physique. Elle se déroule en une seule étape, au rythme de chacun dont **le départ sera donné à 16H00, le vendredi 09 mai 2025**.

Cette course se déroule en semi - autonomie. Le temps maximal de l'épreuve, pour être classé, est fixé à 40 heures, toutes pauses comprises, sous réserve d'être passé aux divers postes de contrôle avant les heures de fermeture communiquées dans le carnet de route (voir article 14). Au-delà de ces délais, les concurrents ne seront plus classés et se retrouveront hors course. Toutefois, les horaires de fermeture des postes ont été calculés pour permettre aux coureurs de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...).

Cette course ne donne pas lieu à un relais ou un duo.

Les concurrents inscrits à cette course peuvent rejoindre en bus UTOP, depuis le Lycée Français d'Antananarivo le lieu de départ à l'Ermitage Mantasoa au niveau du parc fermé du PC. La navette partira le



vendredi 09 mai 2025 à 10h00 du LFT Ambatobe, l'accès au parc fermé du PC commencera à 13H30 et le départ de la course aura lieu à 16H00 le vendredi 09 mai 2025.

Le coût du bus n'est pas inclus dans le prix de l'inscription (voir conditions dans les fiches d'inscription). Cependant, il n'est pas obligatoire pour les coureurs de prendre les bus UTOP pour se rendre à Mantasoa.

B) Le MCB SEMI Trail est une épreuve similaire sur une distance de 70 km, de Mantasoa à Antananarivo, avec un dénivelé positif de 3 345 mètres. Cette course se déroule également en une seule étape, à partir de **05H00 le samedi 10 mai 2025**, au départ de Mantasoa. Le temps maximal accordé à cette épreuve est de **18 heures et 30 minutes** moyennant un passage validé à tous les postes de contrôle et avant chaque barrière horaire pour chaque PC. Le dépassement des barrières horaires impliquera une mise hors course du concurrent retardataire.

Le MCB SEMI Trail ne donne pas lieu à un relais par équipe ou en Duo.

Cette course associe un aller en bus dont le coût n'est pas inclus dans le prix de l'inscription (voir conditions dans le volet inscription). Cependant, il n'est pas obligatoire pour les coureurs de prendre les bus UTOP pour se rendre à Mantasoa. Départ de la navette, prévue à 22H, le vendredi 09 mai 2025 au LFT.

C) Le COLAS TDL MANTASOA est une boucle de 48km, partant de l'Ermitage Mantasoa et arrivant à l'Ermitage Mantasoa même, avec un dénivelé positif de 1 350m D+. Le temps maximal accordé serait de 16h30. Les concurrents inscrits à cette course seront conduits en bus UTOP depuis Antananarivo jusqu'à Mantasoa (voir conditions dans les fiches d'inscription). La navette partira du LFT Ambatobe le vendredi 09 Mai 2025 à 22h00 et le départ de la course à l'Ermitage Mantasoa aura lieu **le samedi 10 Mai 2025 à 06H30**.

D) Le ORANGE T-Rail est une randonnée sportive de 35 km partant du CNFTF Angavokely pour rejoindre Antananarivo, en faisant un détour par un des rochers d'Angavokely, avec un dénivelé positif de 1.276 mètres. Le temps maximal accordé à cette épreuve est de 09 heures moyennant un passage validé à tous les postes de contrôle et avant chaque barrière horaire pour chaque PC. Le dépassement des barrières horaires impliquera une mise hors course du concurrent retardataire.

Les concurrents inscrits à cette course peuvent rejoindre le lieu de départ de la course, à Angavokely CNFTF en bus UTOP depuis le LFT (voir conditions dans les fiches d'inscription), au niveau du parc fermé du PC8. De là, ils commenceront leur retour à pied jusqu'au lieu d'arrivée de la course au PC11 – LFT Ambatobe. La navette partira du LFT Ambatobe le dimanche 11 mai 2025 à 02h00 du matin et le départ de la course au PC8 aura lieu **le Dimanche 11 Mai 2025 à 05H00**.

L'ORANGE T-Rail ne donne pas lieu à un relais par équipe ou en duo.

E) Le RADISSON BLU 6Trail est une randonnée sportive sur un parcours de 22km présentant un dénivelé de 741m D+ et formant un "6", qui démarre par une boucle de 14km au départ du PC10 Soamanandray avant de remonter vers le LFT Ambatobe Antananarivo. A partir de là, les coureurs suivront le tracé des autres courses. La course démarre à **07H00 du matin le samedi 10 mai 2025** et le temps maximal accordé



pour cette épreuve est de 06H30. Cette course est ouverte à tous les coureurs à partir de 12 ans. La navette partira du Lycée Français LFT Ambatobe à 04H00 le Samedi 10 mai 2025.

F) L'ARBIOCHEM GROUP FUN RUN est une course individuelle de découverte de 10km, en boucle, dédiée aux familles : enfants de plus de 12 ans, ainsi qu'aux mineurs et adultes. C'est une épreuve sans classement par catégorie, mais uniquement en classement général. Elle se déroulera autour d'Ambatobe (itinéraire à communiquer ultérieurement). Le départ a lieu au LFT Ambatobe le **dimanche 11 mai 2025 à 07H30**, et l'arrivée se fera au même point de départ. La barrière horaire est à 10h00, le dimanche 11 mai 2025, soit 02H30 de durée de course. Les coureurs qui arriveront au-delà de cette barrière horaire seront hors course et ne seront pas classés. Chaque coureur prend en charge les moyens pour rejoindre le lieu de départ de la course. Aucune navette n'est donc mise à disposition.

La distribution et enregistrement des dossards sera communiquée ultérieurement.

G) Le LFT ZAZA TRAIL est une course de 3,5 km à 5km dans les enceintes du Lycée Français de Tananarive (LFT) Ambatobe, selon la catégorie. L'itinéraire de chaque course sera communiqué ultérieurement. Cette course est dédiée aux jeunes enfants de 6 ans minimum à 12 ans maximum. Elle est dédiée **UNIQUEMENT** aux enfants, qui vont courir en **SOLO et NON ACCOMPAGNES**.

Un classement par catégorie se fera à l'issue de la course :

- Enfants de 6 ans à 8 ans
- Enfants de 9 ans à 10 ans
- Enfants de 11 ans à 12 ans

Le départ de la course se fera par vague selon la tranche d'âge **le dimanche 11 mai 2025 à partir de 08h00 du matin** :

- 1^{er} départ : MICROCEBE à 08H00 (Enfants de 6-8ans)
- 2nd départ : MAKI à 08H30 (Enfants de 9-10ans)
- 3^{eme} départ : GECKO à 09h15 (Enfants de 11-12ans)

Le délai maximum est de 30min à 45min maximum à partir de l'heure de départ de chaque vague. Ces horaires sont susceptibles de changement et seront communiqués aux participants par le biais des réseaux sociaux out tout autre moyen.

Ceux qui arriveront au-delà de cette barrière horaire seront hors course et ne seront pas classés.

La distribution des dossards sera communiquée ultérieurement.



H) CORSAIR X-TREM va se courir sur une boucle au départ de l'Ermitage à Mantasoa et une arrivée à l'Ermitage même. C'est une course de 65km avec un D+ de 2325m, à faire en 19H30, à partir de 05H30 du matin, le vendredi 09 Mai 2025. La navette des coureurs (voir conditions dans la partie inscriptions) partira le jeudi 08 Mai 2025 à 22H00, au LFT Ambatobe. C'est une course qui va se faire sur la première partie du parcours de l'Ultra, et qui ne donne pas lieu à un DUO. Les coureurs peuvent rejoindre le lieu de départ par leurs propres moyens.

I) EAU VIVE MASTER CHALLENGE est une course de 135km, à étapes, qui va se dérouler sur Tdeux (02) jours.

J1 – Vendredi 09 Mai 2025 à 05H00 : départ de la partie X-TREM de la course (65km), une boucle au départ et arrivée à L'ermitage Mantasoa, en 19H30. Le départ de la navette au LFT pour les coureurs sera le Jeudi 08 Mai 2025 à 22H00 (Voir les conditions lors de l'inscription). Chaque coureur s'occupera de son installation à l'arrivée au PC intermédiaire (PC5-Mantasoa). Aucune navette ne sera disponible. Si une organisation pour la mise à disposition de tentes ou couchages est mise en place, une communication sur le sujet sera effectuée ultérieurement.

J2 – Samedi 10 Mai 2025 à 05H30 : départ de la partie SEMI de la course (70km), de Mantasoa (PC5) au LFT Ambatobe PC11 en 18H30.

Cette course ne donne pas lieu à un duo.

J) MIARAKAP RUN&BIKE : Le règlement est distinct de celui-ci, mais des points peuvent être abordés dans ce règlement général.

K) ARO T-BIKE : Le règlement est distinct de celui-ci, mais des points peuvent être abordés dans ce règlement général.

L) RIO TINTO PARA-TRAIL : Le règlement est distinct de celui-ci, mais des points peuvent être abordés dans ce règlement général.

La distribution des dossards sera communiquée ultérieurement.

Les organisateurs se réservent le droit, pour une raison ou une autre, de modifier tout ou partie des modalités citées ci-dessus. Ces modifications feront l'objet d'une communication via les réseaux sociaux et le site de l'UTOP.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler une ou plusieurs courses, pour des cas de force majeure.

Les organisateurs se réservent le droit de créer d'autres courses afin d'animer l'évènement.



3. Article 3 : Engagements des concurrents

A) Vis-à-vis du règlement : Tous les participants s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

Au-delà des délais imposés par les barrières horaires des différentes courses, et sans manifestation de la part des coureurs, les participants ne pourront prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

B) Vis-à-vis de l'épreuve : Tous les participants sont pleinement conscients des caractéristiques de ces courses et ont porté une attention particulière à leur entraînement préalable. Tous les participants sont dans une bonne condition physique, conforme à l'effort qu'ils s'apprêtent à fournir.

Ils savent notamment gérer les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures découlant de ce type de course ainsi que tous problèmes physiques ou mentaux découlant de la fatigue qu'une telle épreuve peut engendrer.

Les participants sont également pleinement conscients que pour une telle activité en pleine nature, leur sécurité dépend avant tout de leur capacité à s'adapter à leur environnement et aux problèmes rencontrés ou prévisibles auxquels ils seront éventuellement amenés à faire face.

Tous les participants sont donc pleinement conscients que le rôle de l'organisation n'est pas de se substituer au coureur pour gérer ses différents problèmes.

4. Article 4 : Conditions d'admission des concurrents

Pour le CANAL+ ULTRA, le MCB SEMI Trail, le COLAS TDL MANTASOA, CORSAIR X-TREM, EAU VIVE MASTER CHALLENGE est admis comme concurrent, toute personne des deux sexes, âgée de 18 ans révolus l'année de la course.

Pour l'ORANGE T-rail est admis comme concurrent, toute personne des deux sexes, âgée de 16 ans l'année de la course, les coureurs de moins de 18 ans pourront donc être acceptés avec une autorisation parentale.

Pour le RADISSON BLU 6Trail, est admis comme concurrent, toute personne des deux sexes, âgée de 13 ans révolus l'année de la course.

L'inscription se fera uniquement en ligne sur le site <http://www.utop.mg>, ET le paiement par mobile money ou par carte bancaire **UNIQUEMENT**. Tout participant s'inscrivant devra joindre les documents obligatoires : un scan de son **certificat médical ou de la licence valide**, et de sa **carte d'identité** (Recto-Verso). Aucune inscription ne pourra être acceptée si elle n'est pas complète. Aucune inscription ne pourra aboutir si les frais d'inscription ne sont payés dans son intégralité.



Le certificat médical original sera de moins de 03 mois et attestera de l'aptitude physique du concurrent à participer à une randonnée sportive de longue distance en altitude. Il devra être soumis sur le site d'inscription, **sous format .jpg ou .png** uniquement pour être validé par l'organisation.

Dans tous les cas de figure (natifs, résidents, étrangers), **la date limite d'inscription aux trois courses est fixée au 07 avril 2025 à 16h00**, sauf si les quotas prévus sont atteints avant, le nombre d'inscrits maximum étant fixé chaque année par le Bureau de l'Association. Ces délais pourront être modifiés à la discrétion des organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le dossier d'inscription des coureurs s'il est incomplet, si la course choisie ne correspond pas aux catégories d'âge autorisées, ou si les frais d'inscription ne sont pas intégralement acquittés.

5. Article 5 : Catégories des concurrents et classements

Tous les participants du CANAL+ ULTRA Trail, du MCB SEMI Trail, du COLAS TDL MANTASOA, du ORANGE T-Rail, et du RADISSON BLU 6Trail, CORSAIR X-TREM, EAU VIVE MASTER CHALLENGE, sont regroupés dans l'une des 7 catégories d'âge Hommes et Femmes figurant dans le tableau ci-après (l'âge retenu est l'âge révolu l'année de la course) :

 CATEGORIE UTOP 2025					
CATEGORIE	CODE FEMMES	CODE HOMMES	ANNEE DE NAISSANCE	AGE	COURSE
MICROCEBE	MICROCEBE-F	MICROCEBE-H	2017-2019	6-8	ZAZA TRAIL
MAKI	MAKI-F	MAKI-H	2015-2016	9-10	ZAZA TRAIL
GECKO	GECKO-F	GECKO-H	2013-2014	11-12	ZAZA TRAIL
MINIMES	MINF	MINH	2010-2012	13-15	FUN RUN/6TRAIL
CADETS	CAF	CAH	2008-2009	16-17	FUN RUN/6TRAIL/T-RAIL
JUNIORS	JF	JH	2006-2007	18-19	TOUTES COURSES
ESPOIRS	EF	EH	2003-2005	20-22	TOUTES COURSES
SENIORS	SF	SH	1986-2002	23-39	TOUTES COURSES
MASTER 1	M1F	M1H	1976-1985	40-49	TOUTES COURSES
MASTER 2	M2F	M2H	1966-1975	50-59	TOUTES COURSES
MASTER 3	M3F	M3H	1956-1965	60-69	TOUTES COURSES
MASTER 4	M4F	M4H	1946-1955	70-79	TOUTES COURSES

A noter qu'une copie de la Carte d'Identité Nationale ou carte d'identité scolaire (Pour les moins de 18 ans) sera demandée avec chaque inscription, afin de vérifier la catégorie de chaque participant.



Pour le RADISSON BLU 6Trail ou ORANGE T-Rail, les coureurs CADET Hommes et Femmes (CAH – CAF) (année de naissance 2008 – 2009) avec une autorisation parentale seront acceptés. Ils devront présenter **une copie de naissance** pour justifier leur âge.

Les courses CANAL+ Ultra Trail, le MCB SEMI Trail, le COLAS TDL MANTASOA, le RADISSON BLU 6Trail, le CORSAIR X-TREM, EAU VIVE MASTER CHALLENGE et ORANGE T-Rail comportent les classements suivants :

- Individuel(le) : Scratch Hommes et Scratch Femmes (1^{ER}/2ND/3^{ème} toutes catégories confondues)
- Par catégorie (classe d'âge)

Le temps de chaque concurrent sera décomposé en heures et minutes. Le chronomètre de l'organisation sera la seule référence officielle (pour les pénalisations et les compensations, se reporter aux articles 21 et 22).

La course ARBIOCHEM GROUP FUN RUN ne comportera qu'un classement SCRATCH Hommes et Femmes. Le LFT ZAZA TRAIL comportera un classement par catégorie, Garçons et Filles et par scratch.

6. Article 6 : Equipements fournis par l'Association

L'Association fournira (01) un dossard avec une puce pour le suivi en ligne, (01) un t-shirt OU un débardeur, OU une casquette.

L'Association se réserve le droit de modifier l'un ou l'autre de ces dispositifs et équipements fournis.

7. Article 7 : Mise en valeur des Partenaires

Au moment du départ et à l'arrivée, il sera demandé aux concurrents de porter OBLIGATOIREMENT le t-shirt ou débardeur fourni par l'Association.

La catégorie sponsorisée est autorisée à porter un t-shirt avec le logo de leur(s) sponsor(s) en dehors des portions suivantes : du départ au second poste et de l'avant dernier poste de contrôle jusqu'à l'arrivée. Le sponsor du compétiteur devra néanmoins être validé par l'Association de l'UTÔP et ne pas entrer en concurrence avec un sponsor de l'organisation.

Tout autre accessoire et support publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours, y compris à l'arrivée.

L'organisation reste compétente pour décider de toute modification à ce règlement au regard de demandes écrites qui lui seraient adressées ou du contexte.



8. Article 8 : Programme de l'épreuve (SUSCEPTIBLE DE CHANGEMENT)

COURSES	DISTANCE	D+	J	DEPART	HEURE	PC0 - Départ	PC ARRIVEE	JOUR	HEURE	BH
VENDREDI 9 MAI 2025										
MASTER - J1	65	2325	J1	09-mai	05:00	ERMITAGE	ERMITAGE	09-mai	00:30	19:30
XTREM	65	2325		09-mai	05:30	ERMITAGE	ERMITAGE	10-mai	01:00	19:30
ULTRA	135	5745		09-mai	16:00	ERMITAGE	LFT	11-mai	08:00	40:00
SAMEDI 10 MAI 2025										
PARA-TRAIL	60			10-mai	03:00	ERMITAGE	LFT	10-mai	23:30	20:30
SEMI	70	3045		10-mai	05:00	ERMITAGE	LFT	10-mai	23:30	18:30
MASTER - J2	70	3045	J2	10-mai	05:30	ERMITAGE	LFT	11-mai	00:00	18:30
RUN & BIKE	48	1600		10-mai	06:00	ERMITAGE	ERMITAGE	10-mai	22:30	16:30
TR DU LAC	48	1600		10-mai	06:30	ERMITAGE	ERMITAGE	10-mai	23:00	16:30
6TRAIL	22	741		10-mai	07:00	SOAMANANDRAY	LFT	10-mai	13:30	06:30
DIMANCHE 11 MAI 2025										
TRAIL	36	1224		11-mai	05:30	CNFTF	LFT	11-mai	14:30	09:00
T-BIKE	30	960		11-mai	05:45	CNFTF	LFT	11-mai	12:15	07:30
FUN	10			11-mai	07:30	LFT	LFT	11-mai	10:30	03:00
ZAZA	Z1-1,5KM			11-mai	08:00	LFT	LFT	11-mai	08:30	00:30
	Z2-3KM			11-mai	08:30	LFT	LFT	11-mai	09:15	00:45
	Z3-5KM			11-mai	09:15	LFT	LFT	11-mai	11:00	01:45

MERCREDI 07 MAI 2025

- De 09h00 à 17h00 : retrait des dossards au LFT
- 12h00 à 17h00 : **briefing obligatoire** pour les concurrents de l'EAU VIVE MASTER CHALLENGE, CORSAIR X-TREM, du CANAL+ ULTRA Trail, du MCB SEMI Trail, du MIARAKAP RUN&BIKE, du COLAS TDL MANTASOA, d'ORANGE T-Rail et du RADISSON BLU 6Trail au LFT.

EAU VIVE MASTER CHALLENGE

1. Jeudi 08 Mai 2025

- 22h00 : Départ en bus pour Mantasoa

2. Vendredi 09 mai 2025 – J1

- 03h00 : Petit-déjeuner
- 03h30 : Ouverture du Parc fermé, Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 04h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course



- **Vendredi 09 mai à 05h00 : Départ de la course EAU VIVE MASTER CHALLENGE J1 de l'Ermitage Mantasoa**
- 06h30 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 12h30 : Arrivée du premier coureur à l'Ermitage Mantasoa (à titre indicatif)
- 00h30 : Fermeture du J1 de l'EAU VIVE MASTER CHALLENGE au niveau du point d'arrivée à Mantasoa Ermitage.

3. Samedi 10 mai 2025 – J2

- 03h00 : Petit-déjeuner
- 03h30 : Ouverture du Parc fermé, Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 05h15 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- **Samedi 10 mai à 05h30 : Départ de la course EAU VIVE MASTER CHALLENGE J2 de l'Ermitage Mantasoa**
- 12h30 : Arrivée du premier coureur au LFT Ambatobe (à titre indicatif)
- 00h00 : Fermeture du J2 et de l'EAU VIVE MASTER CHALLENGE au niveau du point d'arrivée au LFT Ambatobe.

CORSAIR XTREM

1. Jeudi 08 Mai 2025

- 22h00 : Départ en bus pour Mantasoa

2. Vendredi 09 mai 2025

- 03h00 : Petit-déjeuner
- 03h30 : Ouverture du Parc fermé, Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 05h15 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- **Vendredi 09 mai à 05h30 : Départ de la course de l'Ermitage Mantasoa**
- 06h30 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 12h30 : Arrivée du premier coureur à Mantasoa (à titre indicatif)
- 01h00 : Fermeture du CORSAIR XTREM au niveau du point d'arrivée à Mantasoa Ermitage et fin de la course.

CANAL + ULTRA TRAIL

1. Vendredi 09 mai 2025

- 10h00 : Départ en bus pour Mantasoa
- 13h00 : Arrivée à Mantasoa au parc fermé du PC0 (horaire donné à titre indicatif)



- 13H30 à 15H30 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 15h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course.
- **Vendredi 09 mai à 16h00 : Départ de la course CANAL+ Ultra de l'Ermitage Mantasoa**
- 16h30 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs

2. Samedi 10 mai 2025

08h00 : Arrivée des premiers coureurs du CANAL+ Ultra Trail (à titre indicatif) à Antananarivo

3. Dimanche 11 mai 2025

08h00 : fermeture des courses CANAL+ Ultra à Antananarivo.

RIO TINTO PARA-TRAIL

Vendredi 09 et Samedi 10 mai 2025 :

- 20h00 : Départ en bus pour Mantasoa
- 23h00 : Arrivée à l'hôtel Ermitage de Mantasoa
- 00h00 : Diner à l'Ermitage
- 00h00 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 02h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- **Samedi 10 mai à 03h00 : Départ du RIO TINTO PARA-TRAIL de l'Ermitage Mantasoa**
- 04h00 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 17h00 : Arrivée des premiers coureurs du RIO TINTO PARA-TRAIL (à titre indicatif) au LFT Antananarivo
- 23h30 : Fermeture du RIO TINTO PARA-TRAIL au niveau du point d'arrivée à Antananarivo

LE MCB SEMI TRAIL

Vendredi 09 et Samedi 10 mai 2025 :

- 21h00 : Rendez-vous au LFT, contrôle des sacs à la montée dans le bus
- 22h00 : Départ en bus pour Mantasoa
- 01h00 : Arrivée à l'hôtel Ermitage de Mantasoa



- 02h30 : Petit-Déjeuner à l'Ermitage
- 03h00 à 04h45 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 04h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- **Samedi 10 mai à 05h00 : Départ du MCB SEMI Trail**
- 05h30 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 12h30 : Arrivée des premiers coureurs du MCB SEMI Trail (à titre indicatif) à Antananarivo
- 23h30 : Fermeture du MCB SEMI Trail au niveau du point d'arrivée à Antananarivo

MIARAKAP RUN&BIKE(DUO)

Samedi 10 mai 2025 :

- 02h30 : Petit-Déjeuner à l'Ermitage
- 04h00 à 05h45 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 05h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- **Samedi 10 mai à 06h00 : Départ du MIARAKAP RUN&BIKE**
- 07h00 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 13h00 : Arrivée des premiers coureurs du MIARAKAP RUN&BIKE (à titre indicatif) à l'Ermitage Mantasoa
- 22h30 : Fermeture du COLAS TDL MANTASOA au niveau du point d'arrivée à l'Ermitage Mantasoa

COLAS TDL MANTASOA

Vendredi 09 et Samedi 10 mai 2025 :

- 21h00 : Rendez-vous au LFT, contrôle des sacs à la montée dans le bus
- 22h00 : Départ en bus pour Mantasoa
- 01h00 : Arrivée à l'hôtel Ermitage de Mantasoa
- 02h30 : Petit-Déjeuner à l'Ermitage
- 04h00 à 06h15 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 06h15 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- **Samedi 10 mai à 06h30 : Départ du COLAS TDL MANTASOA**
- 07h00 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 12h30 : Arrivée des premiers coureurs du COLAS TDL MANTASOA (à titre indicatif) à l'Ermitage Mantasoa
- 23h00 : Fermeture du COLAS TDL MANTASOA au niveau du point d'arrivée à l'Ermitage Mantasoa

RADISSON BLU 6Trail

1. Samedi 10 mai 2025 :



- 03h30 : Rendez-vous au LFT Ambatobe, contrôle des sacs à la montée dans le bus
- 04h00 : Départ de la navette pour PC Départ - Soamanandray
- 05h00 : Arrivée à Soamanandray au parc fermé du PC9 (à titre indicatif)
- 05h00 à 06h45 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 06h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le responsable du PC
- **Samedi 10 mai à 07h00 : Départ de la Course**
- 07h30 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 09h00 : Arrivée des premiers coureurs (à titre indicatif)
- 13h30 : Fermeture du RADISSON 6Trail au niveau du point d'arrivée au LFT Ambatobe Antananarivo

ORANGE T-RAIL

Dimanche 11 mai 2025 :

- 02h00 : Départ en bus pour CNFTF Angavokely
- 03h00 : Petit-Déjeuner au CNFTF Angavokely,
- 03h00 à 05H00 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 05H15 : Dernières recommandations aux coureurs par le responsable du PC
- **DIMANCHE 11 MAI à 05h30 : Départ de la Course**
- 07H00 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 08H00 : Arrivée des premiers coureurs (à titre indicatif)
- 14h30 : Fermeture du ORANGE T-Rail au niveau du point d'arrivée à Antananarivo

ARO VTT T-BIKE

Dimanche 11 mai 2025 :

- 03h00 : Petit-Déjeuner au CNFTF Angavokely,
- 04h00 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 05h30 : Dernières recommandations aux coureurs par le responsable du PC
- **DIMANCHE 11 MAI à 05h45 : Départ de la Course ARO VTT T-BIKE du CNFTF Angavokely**
- 08H00 : Arrivée des premiers coureurs (à titre indicatif)
- 13h15 : Fermeture du ARO VTT T-BIKE au niveau du point d'arrivée au LFT Ambatobe Antananarivo

ARBIOCHEM GROUP FUN RUN

- 06h30 : Enregistrement des dossards



- 07h15 : Dernières recommandations aux coureurs par le responsable du PC
- **DIMANCHE 11 MAI à 07h30 : Départ de la Course ARBIOCHEM GROUP FUN RUN au LFT Ambatobe**
- 08H00 : Arrivée des premiers coureurs (à titre indicatif)
- 10h00 : Fermeture de l'ARBIOCHEM GROUP FUN RUN au niveau du point d'arrivée au LFT Ambatobe Antananarivo

LFT ZAZA TRAIL

- 07h00 : Enregistrement des dossards
- 07h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le responsable du PC
 - **DIMANCHE 11 MAI à 08h00 : Départ de la Course LFT ZAZA TRAIL – MICROCEBS (6-8 ans) au LFT Ambatobe**
 - **DIMANCHE 11 MAI à 08h30 : Départ de la Course LFT ZAZA TRAIL – MAKI (9-10 ans) au LFT Ambatobe**
 - **DIMANCHE 11 MAI à 09h15 : Départ de la Course LFT ZAZA TRAIL – GECKO (11-12 ans) au LFT Ambatobe**
- 11h00 : Fermeture du LFT ZAZA TRAIL

Cérémonie de remise des récompenses pour toutes les épreuves : Dimanche 11 mai 2025 à 11 heures au LFT Ambatobe.

9. Article 9 : Retrait des dossards et briefing obligatoire

L'enregistrement de chaque concurrent inscrit nécessite la présence de tous les coureurs à la séance de retrait des dossards DONT LA DATE SERA COMMUNIQUEE ULTERIEUREMENT (voir article 8).

Chaque dossard étant attribué à un participant spécifique, il est entendu qu'aucun échange de dossards n'est autorisé. Si une autre personne est supposée récupérer le dossard d'un coureur, il est impératif de présenter une copie d'une pièce d'identité du coureur en question ou de présenter une procuration avec la preuve d'inscription (mail d'inscription ou toute autre preuve).

La présentation d'une pièce d'identité est OBLIGATOIRE pour récupérer un dossard (cf article 22), même dans le cas d'une inscription d'un groupe de coureurs.

La récupération des dossards des ARBIOCHEM GROUP FUN RUN et LFT ZAZA TRAIL sera communiquée ultérieurement.



10. Article 10 : Hébergement des concurrents

A l'occasion de la course, des offres promotionnelles sont formulées par des structures privées d'hébergement et de transport aérien et terrestre à l'attention des coureurs intéressés.

L'Association UTÔP organisatrice des courses n'est en aucun cas responsable de ces offres partenaires proposées (offres de transports terrestres et aériens ; offres d'hébergements). En cas de litige, les coureurs devront se tourner directement vers les opérateurs concernés.

11. Article 11 : Vérification au départ de la course et à l'arrivée

Lors de l'enregistrement au départ, tout concurrent devra spontanément présenter son dossard apposé de face et à hauteur de la ceinture afin de dégager le plastron et de laisser visible les logos des partenaires de la course.

Au départ de la course, il sera procédé à un contrôle systématique des sacs pour vérifier la présence de tous les matériels obligatoires mentionnés à l'article 20 et mentionnés également dans les fiches d'inscription. **En cas d'absence d'un ou plusieurs matériels obligatoires, une pénalité de 15 minutes par équipement absent sera appliquée pour le coureur.** Il s'agit surtout de mesures de prévention pour éviter aux coureurs de partir dans de mauvaises conditions, mais également afin de ne pas pénaliser les autres coureurs.

A l'arrivée, l'organisateur se réserve le droit de procéder au contrôle du matériel obligatoire de tous les prétendants au podium ainsi qu'au contrôle inopiné des autres concurrents.

12. Article 12 : Poste de contrôle- Pointage - Suivi course

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, et constituent des **sites de pointage obligatoires** pour les concurrents. Des pointages volants obligatoires sont également répartis sur tous le long du parcours, dont l'emplacement et le nombre reviendront uniquement aux organisateurs.

Pour cette édition, un suivi en ligne de chaque coureur sera mis en place, et un système de pointage par puce de tous les coureurs sera également utilisé afin de garantir la fiabilité des temps de course et la sécurité de chaque coureur.

L'organisation se réserve le droit de munir les coureurs de traceurs GPS, que chaque coureur est tenu de garder avec lui tout au long de la course, et à rendre obligatoirement contre décharge à l'arrivée.

L'organisation se réserve également le droit de munir les coureurs de bracelet antitriche et incassable, que chaque coureur est tenu d'avoir à son poignet tout au long de la course, et à l'arrivée. A chaque pointage et à l'arrivée, ce bracelet sera vérifié.



Dans le cas où le dossard muni de puce du coureur ne serait pas pointé par tout ou partie des points de contrôle répartis le long du parcours (qu'il s'agisse des PC formels ou des points de contrôle volants), ou dans le cas où le bracelet antitriche a été arraché, détaché, ou cassé, les sanctions seront les suivantes :

- Dossard manquant/perdu ou partie manquante de plus d'1/3, bracelet arraché, détaché ou cassé : disqualification
- Pointage numérique/poinçon manquant : possibilité de faire demi-tour pour faire poinçonner le dossard ou 3 heures de pénalité pour 1 poinçon manquant, disqualification pour 2 poinçons manquants.
- Dans le cas où le tracé GPS du coureur ne correspond pas au tracé correct défini par l'UTOP, cela entraînera une disqualification du coureur, et l'Organisation se réservera le droit de ne plus inscrire le coureur aux prochaines courses.

Montant à rembourser en cas de perte de la balise GPS, si coureur muni de balise GPS : **280 000ar.**

Le dossard n'est pas à rendre à l'arrivée.

Tout concurrent retardé pour secours / assistance à tiers devra demander le crédit du retard au poste de contrôle suivant pour bénéficier d'une bonification seule et unique (voir article 23).

13. Article 13 : Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit **obligatoirement** se rendre au poste de contrôle le plus proche, ou – en cas de blessure immobilisante- faire prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et **lui remettre son dossard et appeler le numéro d'urgence.**

A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement des recherches...). D'autre part, l'organisation se réserve le droit de ne plus inscrire le coureur manquant pour les éditions prochaines. Les dossards pourront ensuite être remis sur simple demande aux concurrents ayant abandonné. Cette remise s'effectuera à l'issue de l'épreuve et après comptabilisation.

14. Article 14 : Carnet de Route / Road Book

Un descriptif détaillé du parcours est communiqué aux concurrents. Il comprend les informations pratiques telles que les horaires de fermeture des postes, les lieux de ravitaillement ainsi que les possibilités d'assistance personnelle.

Un suivi en ligne pourra également être disponible pour chaque coureur dont les modalités seront détaillées ultérieurement par l'UTOP.



Les participants disposent également des numéros de téléphone des Directeurs de course, et notamment du numéro d'urgence.

15. Article 15 : Assistance Médicale

Une équipe médicale multidisciplinaire, mobilisée par l'organisation, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle assurera l'assistance médicale et paramédicale des concurrents aux postes de contrôle figurant dans le carnet de route. Elle avisera sans délai le Directeur de Course ou son Adjoint de l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve. La décision finale appartiendra à l'organisation.

L'organisation de la course s'engage à assurer l'évacuation des participants en grande difficulté durant l'épreuve. Elle décline par contre toute responsabilité à l'égard de participants déclarés hors course par le fait qu'ils soient sans dossard, hors des barrières horaires ou hors de la zone de course.

En cas de prise en charge d'un participant par l'organisation de la course, celui-ci reste l'unique responsable de ses effets (sac, vêtements, équipements).

16. Article 16 : Assurance

L'Association a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents. Cette assurance couvre les dommages subis par ces derniers lorsque ceux-ci sont de la faute reconnue de l'organisateur. Pour tout autre cas de figure, l'Association invite vivement les candidats à souscrire une assurance individuelle.

La responsabilité de l'Association est dégagée dès abandon, disqualification pour pointage hors délai, par décision médicale ou autre décision du Directeur de la Course (voir article 23 sur les causes de disqualification).

Il est recommandé aux concurrents venant de l'étranger de souscrire à une assurance assistance et rapatriement préalablement à leur participation à la course.

17. Article 17 : Point de repos pendant l'épreuve

Les épreuves se faisant en une seule étape, il n'est pas prévu de points de rupture de course ni d'hébergement. Il demeure que le concurrent pourra bénéficier de points de repos prévus par l'organisation, mentionnés sur le Carnet de Route.

Le point de repos de Mantasoa (PC5) est organisé pour permettre aux participants inscrits au CANAL+ ULTRA Trail de s'allonger. Il en est de même au PC8 Ambohimiadana Carion.

Pour les courses à étapes, chaque coureur devra s'organiser pour le séjour sur place. Toutefois, si des offres d'hébergement sont disponibles, l'organisation informera ultérieurement les participants.



18. Article 18 : Boissons et Nourriture

Le principe de cette course est **l'autosuffisance alimentaire**. Néanmoins, la quasi-totalité des postes (voir liste dans le Carnet de Route) est approvisionnée en boissons et nourriture de type marathon avec repas chauds sur les points de contrôle d'Angavokely CNFTF (PC8), de Mantasoa (PC5 Ermitage) et à l'arrivée à Antananarivo.

Il demeure que chaque participant reste responsable de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier un point de ravitaillement au suivant. Chaque participant peut avoir droit à un ravitaillement personnel dans la limite des 100m autour de chaque PC. **Tout ravitaillement en dehors de ces limites sera pénalisé de 15 minute.**

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées, afin de préserver l'environnement.

Il n'est pas autorisé de jeter ses déchets (papiers, sachets d'emballages, tubes de crèmes ou tout autre contenant) ni des ustensiles et tout autre produit non naturel ou non biodégradable sur le parcours. Cette pratique sera sanctionnée (cf. article 21).

19. Article 19 : Assistance personnelle

Les concurrents pourront bénéficier d'une assistance personnelle aux postes de contrôle, dont certains sont d'ailleurs accessibles par chemins carrossables ou par vedette. Toutefois, toute assistance volante de type "porteurs d'eau" n'est pas autorisée (voir article 21).

20. Article 20 : Equipements

a) Obligatoires pour les six grandes courses (Canal+ Ultra, MCB Semi, Eau Vive Master Challenge, Corsair X-Trem, Colas TDL Mantasoa, Miarakap Run&Bike) : outre le port du dossard de face, le T-shirt offert par l'organisation au départ et à l'arrivée, 1 sac permettant de transporter le matériel obligatoire devant contenir ce qui suit : 1 réserve d'eau d'un minimum d'un litre, une réserve alimentaire, 1 gobelet, 1 couverture de survie, 1 sifflet, 1 téléphone avec du crédit téléphonique

b) Obligatoires complémentaires pour le CANAL+ ULTRA TRAIL : 1 lampe frontale ou torche avec pile(s) de rechange si non rechargeable, 1 couverture de survie, 1 sifflet, 1 téléphone avec du crédit téléphonique.

La balise GPS si elle est fournie par l'organisation est également obligatoire.

c) Les concurrents du Canal+ Ultra, MCB Semi, Eau Vive Master Challenge, Corsair X-Trem, Colas TDL Mantasoa, Miarakap Run&Bike, prévoyant un départ tôt et une arrivée tardive, devront OBLIGATOIREMENT se munir d'une lampe frontale ou torche.



d) Conseillés (liste non exhaustive) pour les courses : 1 casquette, 1 paire de lunettes de soleil, 1 bande de contention élastique et adhésive, 1 crème solaire, 1 produit anti-moustique, 1 tube de vaseline, des pansements contre les ampoules, des vêtements de rechange, le Carnet de route, un coupe-vent (type K-Way), une somme minimum d'argent, kit rustine/réparation (pour les Miarakap Run&Bike et Aro VTT T-bike)...

Les bâtons sont autorisés.

Les participants n'ayant pas l'équipement obligatoire devront se référer à l'Article 21 sur les motifs de pénalisation et l'Article 24 sur les motifs de disqualification.

Les organisateurs se réservent le droit de contrôler l'exhaustivité des équipements obligatoires pour les 10 premiers coureurs de chaque course à l'arrivée.

21. Article 21 : Motifs de Pénalisation

Une pénalisation de **trois heures (03H00)** sanctionnera les cas suivants :

- a/ Dossard non apposé régulièrement.
- b/ Assistance non autorisée (type " porteur d'eau ").
- c/ Absence d'un pointage à un poste de contrôle y compris au départ (voir article 12 à ce sujet)

Une pénalisation **d'une heure (01H00)** sanctionnera les cas suivants :

- a/ Jets de déchets (papiers, sachets d'emballages, tubes de crèmes ou tout autre contenant) en dehors de la zone du PC.
- Des contrôles volants pourront être mis en place pour des contrôles inopinés entre deux postes.

Une pénalisation de **quinze 15 minutes** sanctionnera les cas suivants :

- a/ Non port de T-shirt de l'organisation au départ
- b/ Non port de T-shirt de l'organisation à l'arrivée
- c/ Absence d'un équipement obligatoire au départ de la course, 15 minutes de pénalités par équipement manquant, et moins de trois équipements manquants
- d/ Ravitaillement non réglementaire (cf article 18)

22. Article 22 : Motifs de compensation

Tout concurrent venant en aide à tout autre concurrent en danger ou en difficulté, sur la base d'une déclaration sur l'honneur de sa part et de deux témoignages distincts et indépendants, se verra attribuer une compensation de 120% du temps reconnu et certifié perdu.



23. Article 23 : Motifs de disqualification

- a/ Dossard perdu ou puce perdue, ou balise perdue (si fournie)
- b/ Coupe ou raccourcis, confirmé par le tracé et/ou prouvé
- c/ Absence de plus d'une marque anti-triche.
- d/ Non présentation à un point de contrôle.
- e/ Absence de sac
- f/ Absence de plus de trois (03) ou plus de matériels obligatoires
- g/ Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle ou au poste de départ.
- h/ Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite fixée.
- i/ Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve.
- j/ Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- k/ Pollution et dégradation des sites par les concurrents ou par leur assistance.
- l/ Insultes ou menaces proférées par les concurrents auprès des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'organisation et toute prise de position orale et/ou écrite, avant - pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, pourront être sanctionnées par le comité directeur par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.
- m/ Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve.
- n/ Etat physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le médecin.
- o/ Comportement dangereux d'un concurrent, détention d'un objet prohibé, en état de récidive.
- p/ bracelet antitriche cassé, arraché, détaché

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète (pas d'accès aux ravitos, à l'assistance et à l'organisation).

Il est à noter que le Comité Directeur peut librement et souverainement décider par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années tout concurrent ne respectant pas le règlement de la course et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires. Les décisions sont sans appel.

24. Article 24 : Réclamations

Elles seront recevables par écrit sur papier libre dans les 15 minutes après l'affichage des résultats provisoires par le Directeur de course au lieu d'arrivée.



25. Article 25 : Jury d'épreuve

Il se compose en priorité du Comité Directeur et Des postes de contrôle ; Et de toutes personnes compétentes dont la présence est jugée utile. Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de la course sur tout litige ou disqualification survenu durant l'épreuve, la personne concernée dûment entendue. Les décisions sont sans appel. A l'issue de l'examen des réclamations présentées dans la forme et le délai prévu à l'article 24, il sera procédé par ce jury à la proclamation des résultats définitifs.

26. Article 26 : Couverture Photo, télévision, Vidéo et Droits

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord de l'Association de l'UTÔP.

Toutes les photos ou vidéos prises pendant les courses de l'UTOP montrant en évidence les coureurs et/ou les dispositifs et aménagements UTOP restent la propriété exclusive de l'UTOP. Toute diffusion à but commercial sans autorisation préalable de l'organisation UTÔP est interdite et est passible d'une poursuite. Tout parent, ayant signé l'autorisation parentale, est réputé autoriser l'utilisation des photos et vidéos prises pendant les courses de l'UTOP de son enfant mineur.

L'UTOP ayant sa propre politique d'image et de stratégie de communication, elle n'a aucune obligation de diffusion ou publication de toutes les photos en sa possession.

27. Article 27 : Sécurité et Assistance

Au-delà de l'assistance médicale et paramédicale traitée dans l'article 15, la sécurité et autres formes d'assistance sont assurées durant l'épreuve par la gendarmerie, les autorités locales, éventuellement les scouts de Madagascar et par un réseau de secouristes de la Protection Civile, de contrôleurs, et de signaleurs répartis en différents points du parcours.

28. Article 28 : Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription par concurrent est indiqué sur le site web de l'UTOP. Le paiement peut se faire soit par CARTE BANCAIRE (Frais de transfert en sus), soit par MOBILE BANKING ORANGE MONEY ou Mvola (Frais de transfert en sus).

	 TARIFS 2025 par coureur du 05 février 2025 au 07 avril 2025		
	MALAGASY	RESIDENT	ETRANGER ou paiement par carte VISA)***
LFT ZAZA TRAIL ARBIOCHEM GROUP FUN RUN	TARIF UNIQUE 40 000 MGA		
RADISSON BLU 6TRAIL *	80 000 MGA	160 000 MGA	35 Euros
ORANGE T-RAIL *	90 000 MGA	180 000 MGA	45 Euros
MIARAKAP RUN & BIKE (Binôme)	190 000 MGA	360 000 MGA	140 Euros
ARO T-BIKE	90 000 MGA	180 000 MGA	45 Euros
COLAS TDL Mantasoa *	95 000 MGA	190 000 MGA	70 Euros
MCB SEMI TRAIL *	95 000 MGA	190 000 MGA	70 Euros
TRIO TINTO PARA-TRAIL *	95 000 MGA	190 000 MGA	70 Euros
CORSAIR X-TREM *	100 000 MGA	200 000 MGA	70 Euros
CANAL + ULTRA SOLO *	140 000 MGA	280 000 MGA	125 Euros
EAU VIVE MASTER CHALLENGE *	150 000 MGA	300 000 MGA	140 Euros

* Bus coureur : 20 000 Ar
 ** Bus Accompagnateur : 20 000 Ar
 ⚠ MAJORATION 50% du 08 avril 2025 au 20 avril 2025
 MAJORATION 100% du 21 avril 2025 au 03 mai 2025

Au-delà de la date limite d'inscription, le 07 AVRIL 2025, les tarifs mentionnés ci-dessous seront **majorés de 50%** dans le cas où l'organisation décide de proroger cette date limite.

Au-delà de cette date, et jusqu'à la date de distribution des dossards, si de nouvelles inscriptions sont encore acceptées, les tarifs mentionnés ci-dessus seront majorés de 100%. Toutefois, toutes les pièces justificatives obligatoires devront toujours être fournies.

Le tarif des navettes est de **20 000 Ar/personne/Trajet**. Les frais de navette sont en sus pour toutes les courses. Dans le cas où des accompagnateurs veulent utiliser les navettes, dans la limite de deux personnes par coureur, le tarif serait également de 20.000ar/Personne, payable au moment de l'inscription.

Pour l' Eau Vive Master Challenge (course à étape) la navette disponible est uniquement celle au départ

Pour l'Eau Vive Master Challenge

- Jeudi 08 mai 2025 à 22H00 de Tana LFT vers Mantasoa (20.000MGA)

Les accompagnateurs doivent être mentionnés lors de l'inscription du coureur, les tickets de bus UTOP seront distribués au moment de la remise des dossards et devront être présentés au moment de l'accès aux bus. Il n'y aura pas une seconde navette pour la seconde et dernière étape de la course.

Ces tarifs comprennent :

- Le dossard
- La puce
- La balise GPS (si applicable)
- La logistique (ravitaillement, repas, points de contrôle)



- L'assistance médicale
- L'assurance responsabilité civile
- Le dispositif de sécurité
- 1 t-shirt ou débardeur
- 1 médaille pour « les finishers »
- Le trophée pour les champions

Ils ne comprennent pas :

- L'acheminement en avion (voir plus d'informations sur le site web et page Facebook).
- L'hébergement quel qu'il soit (voir plus d'information sur le site web et page Facebook).
- Le retour sur Antananarivo en cas d'abandon sans urgence médicale (voir article 15).
- Les frais de visa et de vaccins éventuels.

Tout étranger désirant se rendre à Madagascar doit être muni d'un passeport dont la limite de validité doit dépasser de 06 mois la date de visa non immigrant (tourisme).

Pas de PASS VACCINAL obligatoire, mais les participants devront se soumettre aux dispositifs sanitaires obligatoires de Madagascar, dont notamment une possible quarantaine préalable à tenir compte dans l'organisation du voyage.

Un traitement antipaludéen est parfois conseillé.

***En cas de symptômes du COVID-19, ou en cas de test Covid-19 positif, et que le coureur ne pourra pas se présenter au départ de la course, AUCUN REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION NE SERA FAIT.

Au moment de la rédaction de ce règlement, le visa d'entrée pour les séjours de moins de trois mois peut être délivré directement à l'arrivée sur le territoire sous condition de paiement du droit de visa.

En cas d'annulation d'inscription : aucun remboursement pour annulation ne sera effectué, quel que soit le motif invoqué, et la période d'annulation (sauf annulation de la course par les organisateurs, ou les autorités compétentes pour cas de force majeure)

29. Article 29 : Récompenses et Promotion des Athlètes Malgaches

Il est essentiel de noter que l'un des objectifs primordiaux de l'Association UTOP, dans l'esprit des pères fondateurs de l'association, est la promotion du trail malgache et le soutien des athlètes locaux. Dans cet esprit, l'Association s'engage à encourager et à développer le potentiel des champions malgaches, qui n'ont pas toujours l'opportunité de participer à des compétitions en dehors de notre territoire ou dans d'autres régions de Madagascar.



À cette fin, les prix, notamment ceux offrant une prise en charge pour participer à des courses à l'étranger ou dans d'autres régions de Madagascar, sont uniquement destinés aux coureurs malgaches. Cette politique vise à leur fournir une plateforme pour améliorer leur compétitivité et leur visibilité internationale, ce qui est en accord avec nos missions fondatrices.

Les coureurs non-malgaches résidant à Madagascar sont éligibles pour les trophées et médailles et d'éventuels cadeaux offerts par nos sponsors, reconnaissant ainsi leur excellence et leur contribution à la compétition, tout en restant fidèles à nos principes de promotion des talents locaux.

Pour pouvoir bénéficier des participations de course à l'étranger, si elles sont applicables, chaque coureur champion devra signer une lettre d'engagement stipulant l'acceptation de la CHARTE UTOP.

Les 1^{er} Homme et Femme malgaches au Scratch sur chaque course (sauf ARBIOCHEM GROUP FUN RUN et LFT ZAZA TRAIL) gagneront au moins une participation à une course trail à Madagascar.

Mais **SI ET SEULEMENT SI** des possibilités en termes de partenariat s'offrent aux organisateurs, les récompenses suivantes seront octroyées (passibles de changements) :

- 02 champions Homme et Femme malgaches au Scratch sur le CANAL+ ULTRA gagneront une participation au Bourbon Trail de l'Association Grand Raid de l'île de La Réunion
- 02 champions Homme et Femme malgaches au Scratch sur l'EAU VIVE MASTER CHALLENGE gagneront une participation à l'UT4M Master Challenge 160Km à Grenoble
- Les 1ers Homme et Femme malgaches au Scratch sur le MCB SEMI Trail gagneront une participation au DODO TRAIL à l'île Maurice.
- Pour les champions Homme et Femme du CORSAIR X-TREM, ils gagneront une participation au Raid d'Isalo 2025 ainsi qu'une course UTCS de son choix à Madagascar
- Pour les champions Homme et Femme de l'ORANGE T-Rail, COLAS TDL MANTASOA, ils gagneront une participation au Raid d'Isalo 2025 à Madagascar.
- Pour les champions Homme et Femme du RADISSON 6Trail, ils gagneront une participation à une course UTCS 2025 de son choix à Madagascar

Les récompenses sont réservées aux coureurs malgaches résidents sauf décision contraire des organisateurs.

Pour les coureurs du LFT ZAZA TRAIL, de plus de 12 ans, participant au GECKO, une médaille leur sera remise à l'arrivée, mais comme ils sont au-delà de la tranche d'âge requise, aucun trophée ne pourra leur être remis, s'ils arrivent dans les 3 premiers coureurs.

Pour les trophées, les premiers du classement général peuvent encore être récompensés en tant que vainqueurs de leur catégorie, et pourront donc avoir deux trophées.

Par ailleurs tous les "finishers" reçoivent une médaille.



30. Article 30 : Modification du parcours

L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

31. Article 31 : Limite des responsabilités des organisateurs

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée si d'éventuels accidents de santé ou dommages en tout genre affectaient les concurrents avant, pendant et après la course.

BONNE COURSE !